

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 008-5593/19/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat avec la Fondation Vasarely pour la définition et la réalisation du rappel de l'œuvre de l'artiste sur la station de BHNS desservant la Fondation Vasarely

MET 19/10311/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a approuvé le programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et le parc relais du Krypton à Aix-en-Provence par délibération n°2015-A204 du 8 octobre 2015.

Cette opération vise à améliorer les conditions de déplacements sur le territoire d'Aix en Provence dans un objectif de liaison efficace de transport en commun permettant de relier entre eux les grands équipements et les différents quartiers. Desservant les grands quartiers d'habitat social de la commune (Le Jas de Bouffan, Encagnane), du centre-ville (gares routière et ferroviaire, Rotonde), des facultés, cette ligne de BHNS reliera plusieurs pôles d'échanges et parcs relais.

Par la présente convention, la Métropole et la Fondation Vasarely entendent formaliser un partenariat concernant la définition du rappel de l'œuvre de l'artiste sur la station de BHNS desservant la Fondation Vasarely.

De manière générale, la Métropole s'engage, dans le cadre de son projet de BHNS l'Aixpress, à valoriser l'œuvre de Victor Vasarely et l'activité de la Fondation Vasarely.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 16 Avril 2019

La Métropole s'engage à :

- Financer (à hauteur de 12.000 euros HT maximum) et assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation de la station de BHNS prévue au programme desservant la Fondation Vasarely,
- Assurer à cette station de BHNS une mise en valeur particulière de l'œuvre de l'artiste qui, concrètement, se caractérisera par la pose de quatre panneaux d'affichage en ferronnerie sérigraphiée de type sucette implantés en extrémité des quais, avec :
Deux totems représentant le V de Victor Vasarely, identiques et implantées sur chacun des deux quais,
Deux totems présentant le rappel de l'œuvre de Victor Vasarely et l'activité de Fondation Vasarely, identiques et implantées sur chacun des deux quais,
- Assumer l'entretien desdits totems sur la station concernée.

Le texte présentant le rappel de l'œuvre de Victor Vasarely et l'activité de la fondation Vasarely, sera produit et fourni par la Fondation Vasarely à la Métropole, qui se chargera de leur bonne intégration.

En contrepartie, Fondation Vasarely s'engage à contribuer constructivement au bon avancement du projet de BHNS l'Aixpress piloté par la Métropole, tout particulièrement en apportant son concours aux actions permettant, au travers du projet de BHNS, de valoriser l'œuvre de Victor Vasarely et l'activité de la Fondation Vasarely.

La Fondation Vasarely s'engage à :

- Etablir et soumettre à la Métropole le graphisme représentant le V de Victor Vasarely qui sera affiché en station, sur les panneaux d'affichages en ferronnerie sérigraphiée.
- Rédiger et soumettre à la Métropole le texte présentant le rappel de l'œuvre de Victor Vasarely et l'activité de la Fondation Vasarely qui sera affiché en station, sur les panneaux d'affichages en ferronnerie sérigraphiée.
- Céder à la Métropole les droits relatifs au graphisme et aux textes précédemment évoqués, de sorte à ce que la Métropole puisse les utiliser dans le cadre de la réalisation de la station de BHNS.
- Approuver la mise en œuvre des panneaux que proposera la Métropole à la fondation, ou à défaut, à proposer, dans un esprit constructif, les aménagements qui permettront la mise en œuvre de ces panneaux sur station de la ligne de BHNS l'Aixpress desservant la Fondation Vasarely.

C'est en ce sens qu'il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole et la Fondation Vasarely pour le rappel de l'œuvre de l'artiste sur la station de BHNS d'Aix-en-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2010_A112 du Conseil communautaire de la Communauté du pays d'Aix du 24 juin 2010 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service ;
- La délibération n°2015-A204 du Conseil Communautaire du 8 octobre 2015 portant approbation du programme général du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Saint-Mitre des Champs et Krypton à Aix-en-Provence ;
- La délibération n°TRA 007-1929/17/BM du Bureau de la Métropole du 18 mai 2017 relative au

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 16 Avril 2019

transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence- Organisation de l'aménagement du BHNS ;

- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 mars 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est opportun de rappeler l'œuvre artistique de Monsieur Victor Vasarely sur la station de BHNS d'Aix-en-Provence.
- Que la création de la ligne de BHNS l'Aixpress constitue un projet métropolitain emblématique qui est l'occasion de nouer un partenariat entre la Métropole et la Fondation Vasarely autour du rappel de l'œuvre.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée de partenariat entre la Métropole et la Fondation Vasarely pour le rappel de l'œuvre de l'artiste sur la station de Bus à Haut Niveau de Service, l'Aixpress.

Article 2 :

Est approuvé le principe de partenariat conclu à titre gracieux par la Fondation Vasarely pour la conception du rappel de l'œuvre de l'artiste et la cession des droits.

En contrepartie la Métropole Aix-Marseille-Provence finance à hauteur de 12 000 euros HT maximum, réalise et entretient les 4 totems objet du rappel de l'œuvre.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transports - Section Investissement - Opération n° 2017266300 – Code Programme 49 Libellé Bus à Haut Niveau de Service – Code AP 172492TP- Sous-Politique C240 – Nature 21728 – Chapitre 21

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transports – Section Fonctionnement – Sous Politique C290 - Chapitre 011 - Nature 6156

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 16 Avril 2019